

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE D</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>
---	---

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

<b>Séance publique du JEUDI 19 MAI 2022 à 18h00</b>	Date de convocation : Jeudi 12 mai 2022
---	---

<b>Délibération</b>	<b>Membres en exercice :</b> <b>77</b>
<b>N°C2022_100</b>	<b>Votants :</b> <b>Suffrages exprimés :</b> Pour : Contre : Abstention :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** JAMMES Michel ;

**PRESENTS :** ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FIGUERA Encarnacion ; FRERE José ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; PY Michel

<b>EXCUSES :</b> BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JULES Jean-Claude ; PECH Olivier	<b>EXCUSES AVEC PROCURATION :</b> ALVAREZ Jean-Michel ; BOUISSET Cyrielle ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIUO Didier ; FAGES Gilles ; PINET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain
<b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE :</b> CHING Monique (délibération N°C2022_106) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2022_106) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2022_106) ; PY Michel (délibération N°C2022_106)	<b>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :</b> CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2022_105 et à partir de la délibération NC2022_107) ; MARTIN Henri (jusqu'à la délibération N°C2022_105)

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Modification conseillère titulaire de la Commune de Coursan – remplacement de Mme ROGER-MATEILLE**

Lors de sa séance du 9 décembre 2021, le Conseil communautaire a installé Mme ROGER-MATEILLE en tant que conseillère titulaire de Coursan suite à la démission de Mme ALVAREZ.

Par un courrier du 17 mars 2022, Madame ROGER-MATEILLE a fait part de sa démission du poste de conseillère titulaire, il convient de prendre acte de celle-ci et de procéder à son remplacement.

Conformément aux dispositions du 1° du I de l'article L. 273-9 et L273-10 du code électoral : Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Ainsi, le siège vacant au sein de l'instance délibérante est pourvu par Madame Catherine BOUTIE, en tant que conseillère titulaire.

## Le Conseil :

- Installe Madame Catherine BOUTIE en tant que conseillère communautaire de la Commune de Coursan.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |AFF|

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

